

Conseil municipal

FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE D'ONEX
APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2022

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats à trois niveaux et le bilan de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex

Vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022

Vu l'adoption du rapport de gestion et des comptes par le Conseil de fondation en date du 30 mai 2023

Conformément aux statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, alinéa 1

Vu l'exposé des motifs

Conformément à l'article 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex présentant Fr. 13'153'016.46 aux charges et Fr. 6'522'032.80 aux revenus, laissant apparaître un excédent de charges de Fr. 6'630'983.66 ;
2. D'approuver le rapport de gestion 2022.

* * *

Signature :